

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 28 FEVRIER 2019 à 18 heures 00

Date de la convocation : 22 février 2019

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI - Christophe MARTIN, adjoints
Alain BOITTE – Margot MERLE – Bernadette TELMON – Edmond CADET -
Aurélien VINCENT - Véronique PLASSON – Joëlle FINAT

Procurations :

Aurélie BERNARD à Margot MERLE
Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN
Gilles du CHAFFAUT à Joëlle FINAT

Secrétaire de séance : Alain BOITTE

Suite aux démissions de Mmes CISSE et REBATEL, Mme le Maire indique avoir reçu la notification de l'acceptation de la démission des deux adjointes par Mme la Préfète des Hautes Alpes le 22 février 2019.

Mme le Maire informe que M. Christophe ASTIER et Mme Véronique PLASSON, suivants sur la liste « Pour un avenir solidaire et raisonné » ont été sollicités. M. ASTIER a décliné la proposition, ce qu'il a confirmé par écrit en date du 23 février 2019.. Mme le Maire propose donc au Conseil municipal de procéder à l'installation de Mme Véronique PLASSON nouvelle conseillère municipale,

Il est procédé à l'installation de Mme Véronique PLASSON comme Conseillère municipale au rang 14 de l'ordre du tableau.

Mme le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

1/Délibération n°008/2019 – ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

Le rapporteur expose au conseil municipal l'intérêt de l'acquisition d'une licence IV pour le restaurant « Les Terrasses des Grands Bains », pour permettre le maintien et le développement de cette activité commerciale.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'une licence IV au prix de 23 500€ (hors frais de notaire) et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette acquisition et inscrit les crédits correspondants au budget 2019.

Approuvé à l'unanimité

Mme FINAT demande des précisions sur l'utilisation d'une Licence IV ainsi que sur la hiérarchisation entre les différentes licences. Mme le Maire lui indique que la Licence IV est une licence permettant l'ouverture d'un bar, les autres licences, comme la Grande Restauration lient la vente d'alcool à la fourniture d'un repas.

**2/Délibération n°009/2019 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR –
RENOVATION GRANDE TURIERE**

Le rendu des études préliminaires pour la rénovation de la rue de la Grande Turière a permis d'estimer la première tranche du projet de rénovation des deux Turières à 907 000€ HT. La seconde phase est envisagée sur l'exercice 2020. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et sollicite les partenaires financiers, institutionnels ou bancaires, afin de pouvoir réaliser les travaux.

Rénovation de la rue de la Grande Turière 907 000€ HT	
Etat – DETR	272 100€ - 30%
Région – FRAT	200 000€ - 22%
Emprunt	434 900€ - 48%

Approuvé à l'unanimité

Mme FINAT demande si l'étude peut être consultée. Mme le Maire lui indique que le document peut être consulté en Mairie.

La séance est levée à 18h25.

